



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.302

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX POUR LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS AU RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction du Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12/04/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX POUR LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS AU RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs proposés par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite pour l'année 2010 l'attribution d'un fonds de concours pour le fonctionnement de ces trois équipements culturels : Cité du Livre, Ecole de Musique, Ecole d'Art donc les services offerts profitent à l'ensemble des habitants du territoire communautaire.

Nous renouvelons donc pour cette année la demande de fonds de concours globalisée auprès de la Communauté du Pays d'Aix.

Celle-ci est basée sur les dépenses nettes suivantes supportées actuellement par la Ville d'Aix en Provence sur les trois équipements culturels concernés :

➤ **Cité du Livre :**

Dépenses :	5 027 165,91 €
Recettes :	1 52 335,00 €
Net :	4 901 830,91 €

➤ **Ecole de Musique :**

Dépenses :	3 910 734,06 €
Recettes :	320 468,00 €
Net :	3 590 266,06 €

➤ **Ecole d'Art :**

Dépenses :	2 221 176,55 €
Recettes :	295 014,00 €
Net :	1 926 162,55 €

- Soit au total pour ces trois équipements :

Dépenses totales :	11 159 076,52 €
Recettes totales :	740 817,00 €
Net :	10 418 259,52 €

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence dont la vocation est d'assurer la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ne souhaite pas actuellement procéder à des transferts d'équipements supplémentaires. Aussi afin de ne pas laisser supporter à la seule Ville Centre le coût total de la gestion de ces équipements, la Ville d'Aix en Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de **3 125 477,86 €**, soit **30 %** de la part restant à la charge de la Commune.

En application de ces dispositions, je vous propose donc, mes chers collègues de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire , à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour le fonctionnement de ces équipements culturels, à hauteur de **3 125 477,86 €**.
- **DIRE** que la recette sera imputée au budget de la Ville au 923-3-74751 0.

**2010.302 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
POUR LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS AU RAYONNEMENT
COMMUNAUTAIRE**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 12
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 42
Contre	: 1

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN

Se sont abstenus

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le :
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**